

COALITION FRANCE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



PROPOSITIONS COMMUNES Mise en œuvre de la rénovation énergétique du parc existant de bâtiments 26 juin 2013



Contact CFE : Joël VORMUS
Tél. : 01 55 86 80 08 • joel.vormus@cler.org

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES NOUS ?	3
SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS	5
I INTRODUCTION	6
II NOS PROPOSITIONS	7
1. Rendre les mécanismes de financement plus efficaces	7
2. Permettre l'essor des PME de l'efficacité énergétique	8
3. Assurer l'indépendance entre chaque phase d'un projet d'efficacité énergétique	9
4. Territorialiser la mise en place de la politique d'efficacité énergétique	10
5. Simplifier, anticiper et clarifier le cadre réglementaire	11

QUI SOMMES NOUS ?

Les contributeurs du présent document sont des associations et professionnels de l'efficacité énergétique particulièrement soucieux de faire avancer le sujet des économies d'énergies en France.



L'ARC - Association des Responsables de Copropriété - existe depuis 26 ans et regroupe à ce jour plus de 13 000 syndicats de copropriétaires représentant 900 000 lots. Elle assiste les conseils syndicaux aussi bien que les syndics bénévoles. L'ARC milite depuis 1987 pour la maîtrise des charges, donc pour la rénovation énergétique.



Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984, qui a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire.



Le Collectif Effinergie regroupe la quasi-totalité des Régions de France, des associations, des fédérations de professionnels et d'industriels, des experts et des organismes financiers. Ensemble, nous agissons depuis 2006 pour porter une forte dynamique territoriale de la performance énergétique des bâtiments neufs et rénovés.



France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3000 associations, regroupées au sein d'une centaine d'organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Des sommets des Alpes aux mangroves de Guyane, nous nous battons pour une nature préservée et un environnement de qualité.



Le Gimélec est une fédération professionnelle rassemblant 230 entreprises qui fournissent des solutions électriques et d'automatismes sur les marchés de l'énergie, du bâtiment, de l'industrie et des infrastructures.



Le collectif d'industriels « Isolons la Terre contre le CO₂ » a été fondé en 2003 pour alerter l'opinion sur le danger des émissions de CO₂ par les bâtiments, favoriser la mise en place de mesures efficaces contre cette pollution et promouvoir des constructions économes en énergie. Le collectif regroupe aujourd'hui 12 industriels leaders du secteur de la construction.



Le Réseau Action Climat - France (RAC-F) est une association loi de 1901 spécialisée sur le thème des changements climatiques fondée en 1996. Il regroupe des organisations nationales, locales et des individus engagés dans la défense de l'environnement, la promotion d'alternatives énergétiques et la solidarité internationale.



l'UFC-Que Choisir, association à but non lucratif créée en 1951, doyenne des associations de consommateurs d'Europe occidentale. L'UFC-Que Choisir est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Proposition 1 : Rendre les mécanismes de financement plus efficaces

RÉSUMÉ : optimiser le système existant (certificats d'économie d'énergie, crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro) et préparer la migration vers un système plus efficace tourné vers la performance globale des rénovations énergétiques.

Proposition 2 : Permettre l'essor des PME de l'efficacité énergétique

RÉSUMÉ : mettre en œuvre un cadre législatif et réglementaire de manière urgente pour garantir le développement et l'indépendance des PME et sociétés de services d'efficacité énergétique.

Proposition 3 : Assurer l'indépendance entre chaque phase d'un projet d'efficacité énergétique

RÉSUMÉ : garantir de manière continue la transparence, la confiance et l'égalité de traitement entre acteurs d'un projet d'efficacité énergétique.

Proposition 4 : Territorialiser la mise en place de la politique d'efficacité énergétique

RÉSUMÉ : rendre le contexte dans lequel évolue l'efficacité énergétique simple, souple et adapté aux différentes échelles territoriales, à partir d'objectifs et d'un cadre définis au niveau national.

Proposition 5 : Simplifier, anticiper et clarifier le cadre réglementaire

RÉSUMÉ : transposer et publier les textes législatifs et réglementaires en souffrance liés à l'efficacité énergétique et engager une réforme profonde du contexte réglementaire dans lequel évolue le secteur de la rénovation énergétique.

I INTRODUCTION

La hausse des coûts de l'énergie, l'accélération du phénomène de précarité énergétique et l'adoption récente de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique imposent à tous un changement profond dans la manière d'aborder le sujet de l'énergie en France : il faut passer d'une politique de l'offre à celle de la maîtrise de la demande en énergie. Un travail législatif, réglementaire et économique doit être mené dès maintenant pour améliorer les mécanismes existants et en inventer d'autres permettant la massification des travaux d'efficacité énergétique sur le long terme et engager de manière irréversible la trajectoire de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre en France.

L'argument principal opposé à l'efficacité énergétique est qu'elle exige un coût initial important. C'est avoir une vision tronquée par « l'extrême court termisme » : les économies d'énergie sont un investissement productif, surtout à un moment où les coûts énergétiques ne cessent d'augmenter et où l'activité économique du secteur de la construction est en berne.

Le caractère patrimonial et économique de l'efficacité énergétique a été compris par de nombreux industriels français et investisseurs qui en font le pari au périmètre de leurs activités et pour le compte de leurs clients. Ils attendent maintenant un geste de la France pour leur fournir un cadre juridique stable ainsi qu'un marché pour investir massivement. Si la France ne saisit pas cette opportunité, ce sont vers d'autres cieux que ces fonds s'envoleront au détriment, encore et toujours, des territoires des entreprises petites ou grandes, qu'ils accueillent.

A 69 milliards d'euros de déficit énergétique en 2012, et un différentiel de plus de 250 milliards avec nos voisins allemands au niveau de la balance commerciale, la France a plus que jamais besoin de développer l'efficacité énergétique.

L'efficacité énergétique est une source majeure de création de valeur économique et d'emplois qualifiés non délocalisables. L'industrie de l'efficacité énergétique est déjà prête à répondre aux besoins. Elle se structure et se forme actuellement pour accompagner la montée en puissance de la rénovation énergétique.

Elle permettra aux consommateurs, dont le rôle est central, de ne pas subir la hausse tendancielle du coût de l'énergie en France par la réduction de leurs besoins et par la maîtrise de leur consommation. Elle permettra enfin de résorber structurellement la précarité énergétique dont l'urgence de traitement est régulièrement soulignée.

II NOS PROPOSITIONS

1 Rendre les mécanismes de financement plus efficaces

Il est tout d'abord indispensable de soulager les banques commerciales de la mission d'expertise technique. Cette dernière doit être confiée à **une tierce partie indépendante**. Une piste immédiatement disponible sont les entreprises « reconnus Grenelle de l'Environnement (RGE) ». Le futur guichet unique annoncé par le premier ministre et prévu dans le plan de rénovation énergétique Batho/Duflot a également une place à prendre dans cette tâche.

Une autre tâche sera de rationaliser et fluidifier la gestion des fonds destinés aux travaux d'efficacité énergétique comme par exemple la création d'une banque de l'efficacité énergétique en s'inspirant de ce que propose la kfW en Allemagne. Les bénéfices économiques sont aujourd'hui indéniables pour l'économie locale et nationale¹.

Par ailleurs, la création de produits bancaires rattachés « à la pierre » permettrait de neutraliser les conséquences d'un changement régulier de propriétaire d'un logement (en moyenne 7 ans dans une copropriété). Le prêt contracté pour la rénovation d'un bien vendu serait alors transféré du vendeur à l'acquéreur.

Enfin, la modulation des leviers fiscaux (de type bonus/malus par exemple) permettant de valoriser les travaux d'efficacité énergétique doit être sérieusement et rapidement être mise à l'étude.

(1) Impact on public budgets of kfW promotional programmes in the field of energy efficient building and rehabilitation - octobre 2011 - kfW Research

Permettre l'essor des PME de l'efficacité énergétique

La création et le développement de sociétés d'efficacité énergétique et la politique de rénovation énergétique doivent être concomitants.

La BPI a pour vocation de soutenir les éco-industries dont font partie les PME œuvrant dans l'efficacité énergétique.

Un cadre législatif et réglementaire doit être mis en œuvre de manière urgente pour garantir le développement l'indépendance des PME de services d'efficacité énergétique et rééquilibrer la relation entre ces dernières et les grands groupes susceptibles d'entrer à leur capital, sans omettre la réforme des normes administratives aboutissant à l'éviction du secteur de l'énergie de l'innovation et des PME indépendantes.

C'est à cette condition que les fonds de la BPI permettront la conservation d'un certain niveau d'activité économique et la création d'emplois locaux non délocalisables, l'innovation et l'émergence d'un marché de l'efficacité énergétique concurrentiel et de masse. L'offre de services à destination des consommateurs n'en sera que plus diversifiée.

3 Assurer l'indépendance entre chaque phase d'un projet d'efficacité énergétique

La notion d'indépendance est indissociable de l'idée de confiance qui doit s'instaurer entre tous les acteurs de l'efficacité énergétique. Le législateur s'est déjà assuré de l'indépendance des audits énergétiques (DPE, audit énergétique en copropriété, audit énergétique dans les entreprises via la directive efficacité énergétique et la transposition de son article 8). Il doit donc en être de même pour la fourniture d'énergie et la prestation d'efficacité énergétique qui doivent être indépendantes l'une de l'autre. Cette notion devra également être vérifiée sur le terrain.

Exemple : les contrats de performance énergétique

La notion suivante devrait être introduite dans les textes : « le contrat de performance énergétique ne pourra pas comporter de vente ou de revente d'énergie finale ou primaire non renouvelable, sous peine de nullité ».

De manière plus générale, les cadres législatif, juridique et réglementaire français n'ont globalement pas évolué depuis le dernier choc pétrolier. Orientés vers le développement de l'offre en énergies, ils ne répondent plus aux enjeux actuels de l'indispensable montée en puissance de l'efficacité énergétique. L'Etat doit donc assurer son rôle neutre de régulateur en opérant un rééquilibrage en faveur des économies d'énergies réelles et mesurables.

Cette condition est indispensable pour introduire la transparence et recréer l'égalité de traitement entre acteurs économiques qu'ils soient clients ou prestataires indépendants. Les industriels de l'efficacité énergétique sont prêts à prendre leur part dans ce grand plan de rénovation énergétique à condition que tous les acteurs soient traités de la même manière sur le plan concurrentiel et puissent enfin avoir un libre accès aux marchés.

Cette idée d'indépendance permettra également de restaurer la confiance chez le consommateur et impulser une diversification des solutions techniques et économiques qui lui seront proposées.

4 Territorialiser la mise en place de la politique d'efficacité énergétique

Une réflexion globale doit être menée afin de rendre le contexte dans lequel évolue l'efficacité énergétique simple, souple et adapté aux différentes échelles territoriales.

Les bénéfices d'une décentralisation de la politique d'efficacité énergétique sont majeurs : source de création d'emplois à valeur ajoutée et débouchés pour les industriels français de l'efficacité énergétique.

Les sujets phares de cette décentralisation sont connus et discutés dans le cadre du débat national sur la transition énergétique :

- création de plateformes de formation régionales permettant notamment la création et la structuration d'offres intégrées de rénovation énergétique locales, au plus près des citoyens ;
- montée en puissance des gestionnaires de réseaux d'énergie ;
- mise en œuvre des guichets uniques de la performance énergétique ;
- déploiement des banques publiques d'investissements régionales et du fonds national de rénovation énergétique ;
- etc.

Dans cette organisation décentralisée, l'Etat aura pour mission d'établir une politique énergétique nationale claire et sans ambiguïté, de s'assurer de la cohérence de l'organisation nationale et de la solidarité entre les territoires, soit de façon permanente par des péréquations ou des répartitions diverses, soit ponctuellement par des interventions ciblées. Enfin, avec l'aide des sociétés nationales, il devra veiller à la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble et l'équilibre entre la demande et l'offre d'énergie en vue de redresser les comptes de la Nation : balance énergétique, balance commerciale, valeur ajoutée locale, création d'emplois non délocalisables qualifiés.

Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'efficacité énergétique devront être au cœur du projet de loi sur l'éventuelle troisième phase de la décentralisation.

5 Simplifier, anticiper et clarifier le cadre réglementaire

NOS PROPOSITIONS

- De manière globale, la directive relative à la performance énergétique des bâtiments (« EPBD ») révisée en 2010 doit être transposée à un niveau ambitieux au plus vite et un travail de mis à jour et de mise en cohérence de la réglementation existante avec la réglementation des bâtiments neufs doit être lancée afin d'en relever les exigences et s'appuyer sur une seule méthode de calcul.
- La directive efficacité énergétique, récemment adoptée, doit également être transposée rapidement et avec ambition.
- Pour le secteur des bâtiments tertiaires, les décrets et arrêtés fixant les modalités de rénovation énergétique du secteur pour 2020 doivent sortir de toute urgence.
- Pour le secteur du logement, conformément à la directive efficacité énergétique, une feuille de route 2050 pour la rénovation doit être mise en oeuvre. Elle devra être ambitieuse, dotée d'étapes échelonnée dans le temps afin d'envoyer un signal stable de long terme au secteur.
- Plus globalement, une réforme globale du contexte législatif et réglementaire dans lequel évolue le secteur de la rénovation énergétique doit être rapidement lancée.